YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20-12-99 et de la publication le 22-12-99
Le Maire.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1999

DELIBERATION N°99/12/665

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association La Table Ouverte

Le Conseil Municipal,

Son rapporteur entendu,

VU l'avis des Commissions Sociale et Finances,

CONSIDERANT la nécessité, pour l'Association La Table Ouverte, de faire l'acquisition d'un congélateur, dans le cadre de sa distribution hebdomadaire de repas chauds,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 F à l'Association La Table Ouverte,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 520, nature 65748.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE
20 DEC. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARPAJON

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE